



Alerte numéro 34, 2009-2010

FECB

3 juin 2010

Conseil sur le procédé de composition de classes pour l'année prochaine

A cette période de l'année, beaucoup d'enseignants vont être impliqués dans la composition des classes pour l'année prochaine. Voici que vous devez savoir.

Si vous ne pouvez pas composer les classes selon les limites du *School Act*, vous devriez informer votre directeur que vous ne continuerez à participer à cette procédure que si on vous l'ordonne formellement.

Les règles autour de la taille et la composition des classes de l'arbitre Dorsey indique que la participation des enseignants et des départements dans la composition des classes influence l'opinion du directeur sur le fait de savoir si la classe est appropriée ou pas à l'apprentissage des élèves.

Les directeurs ont déjà utilisé la simple participation des enseignants pour justifier du fait que la classe était appropriée à l'apprentissage des élèves. Cette justification a alors été utilisée contre les enseignants qui se s'ont retrouvés avec des classes intenable à l'automne.

La décision de Dorsey sert d'alerte sur le fait que l'assemblage ou le réarrangement des élèves à des fins d'instruction et dans le but de créer des classes surchargées va empêcher les enseignants de déposer des plaintes

Si les enseignants, les conseillers ou les chefs de département participent à la création de classes qui vont au-delà des limites du *School Act* en matière de taille et de composition, ils mettent peut être en péril le droit des élèves et de leurs enseignants à des classes qui soient dédiées à l'éducation et vraiment appropriées à l'apprentissage.

Merci de consulter la brochure au format portefeuille (*What teachers need to know about class size and composition/Ce que les enseignants ont besoin de savoir sur la taille et la composition des classes*) qui sera bientôt disponible dans votre école.

Si votre directeur vous ordonne de vous engager dans la composition d'une classe qui excède les limites, appelez votre président de local pour avis et conseil.